

Avec la taxe d'apprentissage

financez la formation professionnelle des personnes en situation de handicap

En ESAT, IMPro, SESSAD Pro
Choisissez la professionnalisation et l'inclusion
des personnes autistes, déficientes intellectuelles
ou atteintes de troubles psychiques



Qu'est-ce qu'un ESAT ?

L'Établissement et Service d'Aide par le Travail un établissement médico-social qui accueille et accompagne des adultes ayant le statut de travailleurs en situation de handicap, dans un environnement protégé.

Qu'est-ce qu'un SESSAD Pro ?

Le SESSAD Pro Les Tilleuls accompagne chaque année 10 à 12 jeunes en formation en milieu ordinaire - lycées professionnels, EREA, CFA - ou en situation de décrochage scolaire. L'équipe mobile du SESSAD les soutient dans la construction de leur parcours de formation (choix de filières, stratégies de qualification, recherche de stages, évaluation de leur employabilité) et dans leur insertion dans le monde du travail. Ces démarches s'effectuent en lien avec un réseau de partenaires solide : Missions locales, CAP EMPLOI, Emploi accompagné, Missions Handicap de grandes entreprises, ESAT, etc...

La Taxe d'Apprentissage collectée permet de financer l'acquisition d'outils numériques adaptés à ce travail d'accompagnement à la vie professionnelle : tablettes, portables, écran numérique interactif.

Qu'est-ce qu'un IMPro ?

L'Institut Médico-Professionnel accueille et accompagne des adolescents et jeunes majeurs en situation de handicap.



Votre choix



Soutenez l'établissement
de l'Apei de la Boucle de
la Seine de votre choix



ESAT Le Castel

117 rue de la Couture d'Auxerre - 92230 Gennevilliers
01 47 92 17 52 - esat-castel@apei-bs.asso.fr
SIRET 775 724 131 00211

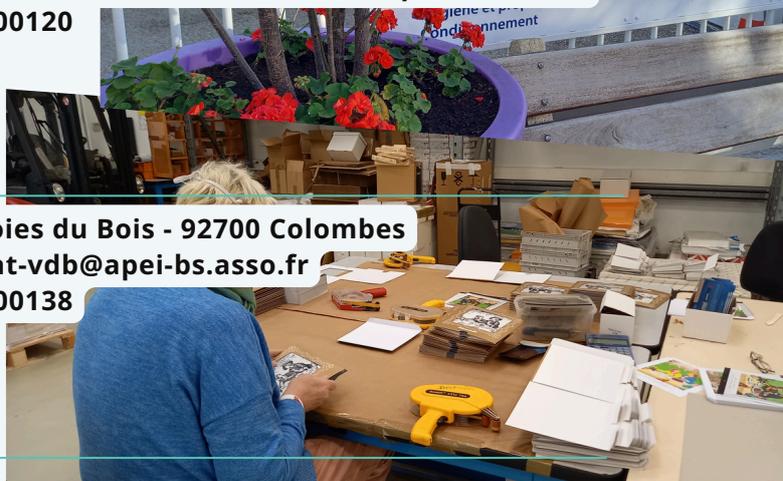
ESAT Les Cerisiers

6 Avenue des Pierres Mayettes - ZAC les Barbanniers - 92230
Gennevilliers - 01 47 60 91 03 - esat-cerisiers@apei-bs.asso.fr
SIRET 775 724 131 00120



ESAT Les Voies du Bois

199/203 rue des Voies du Bois - 92700 Colombes
01 47 60 06 07 - esat-vdb@apei-bs.asso.fr
SIRET 775 724 131 00138



ESAT Les Bouleaux

1/4 place du village - ZAC les Barbanniers - 92230 Gennevilliers
01 47 56 16 09 - esat-bouleaux@apei-bs.asso.fr
SIRET 775 724 131 00252



IMPro La Dauphinelle

88 rue du Maréchal Joffre - 92700 Colombes
01 47 82 35 73 - eme-dauphinelle@apei-bs.asso.fr
SIRET 775 724 131 00021



SESSAS Pro Les Tilleuls

21 rue du Docteur Émile Roux - 92110 Clichy
01 47 82 35 73 - emp-tilleuls@apei-bs.asso.fr
SIRET 775 724 131 00161



La taxe d'apprentissage

1. Un impôt obligatoire

Elle vous permet de financer les dépenses liées à l'apprentissage et à l'insertion, et de favoriser le développement des formations technologiques et professionnelles. Cet impôt est attribué en toute liberté, et versé à l'organisme souhaité, selon les valeurs que vous souhaitez défendre dans le monde du travail, et dans la société.

2. En chiffres

- 87 % d'apprentissage
- 13 % de dépense libératoire ou solde de la TA



3. Les étapes à connaître

1. Calculer le montant au titre de la masse salariale 2024
2. Verser le montant à l'URSSAF
3. Répartir via SOLTéA

4. Pourquoi verser votre taxe d'apprentissage à l'Apei de la Boucle de la Seine ?

Vous défendrez la solidarité et l'inclusion des personnes en situation de handicap.
Vous améliorerez la qualité de leur formation, ainsi soutiendrez la consolidation de leur avenir.

Vous participez à une société plus inclusive et solidaire.

A noter !

Vous pouvez désormais faire les versements directement via la DSN et Soltea.



En 2024, votre taxe d'apprentissage a financé

1 Le renforcement de l'inclusion

Les financements perçus via la taxe d'apprentissage contribuent à la professionnalisation des personnes en situation de handicap en entreprises et en centre de formation

2 Les compétences

Financer les actions de formation permet de fixer les compétences clés des personnes en situation de handicap comme les savoirs de base, le permis de conduire, etc.

3 La création et l'innovation

Vos financements nous incite à nous renouveler en créant de nouveaux ateliers professionnels ou, en dupliquer un dans d'autres établissements : atelier FALC, bio nettoyage, corbeille de fruits.

La taxe d'apprentissage a permis de financer la mise en place de la formation au logiciel de traçabilité pour notre blanchisserie ainsi qu'un soutien à la formation aux techniques de lavage écologique de véhicules.

4 Les équipements

Le versement du solde de votre taxe d'apprentissage vient appuyer la formation en finançant les outils numériques - tablettes et ordinateurs adaptés, écrans interactifs. La taxe d'apprentissage a permis de financer, sur les ESAT, des équipements de manutention pour améliorer les conditions de travail en atelier conditionnement et logistique, du matériel ergonomique pour nos ateliers et de l'équipement informatique.

5 La Reconnaissance des Acquis de l'Expérience

En 2024, de nouveaux travailleurs en situation de handicap valident leur RAE.

À l'ESAT Les Cerisiers, Sandrine valide le métier d'Agent de Conduite des Systèmes Industriels, Alicia et Angélique, le métier d'Agent de Propreté et d'Hygiène. À l'ESAT Le Castel, Adeline et Youcef valident le métier d'Agent de Propreté et d'Hygiène. À l'ESAT Les Voies du Bois, Valérie, Clément et Jean-Louis valident le métier d'Agent de Conduite de Systèmes Industriels

